



Province de
Luxembourg

Présentation du projet de budget 2010 et du plan de gestion actualisé pour 2010-2014

Globalement le projet de budget 2010 présente à l'ordinaire des recettes pour un montant de **87.764.757 €** et des dépenses pour un montant de **87.689.393 €**. Le résultat se traduit donc par un **boni de 75.364 €**.

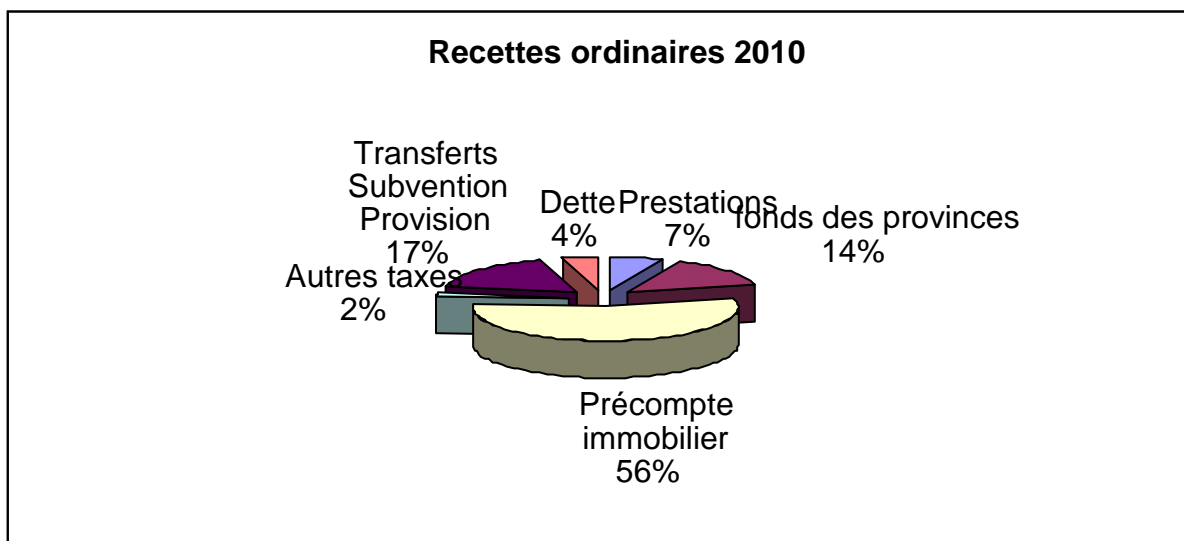
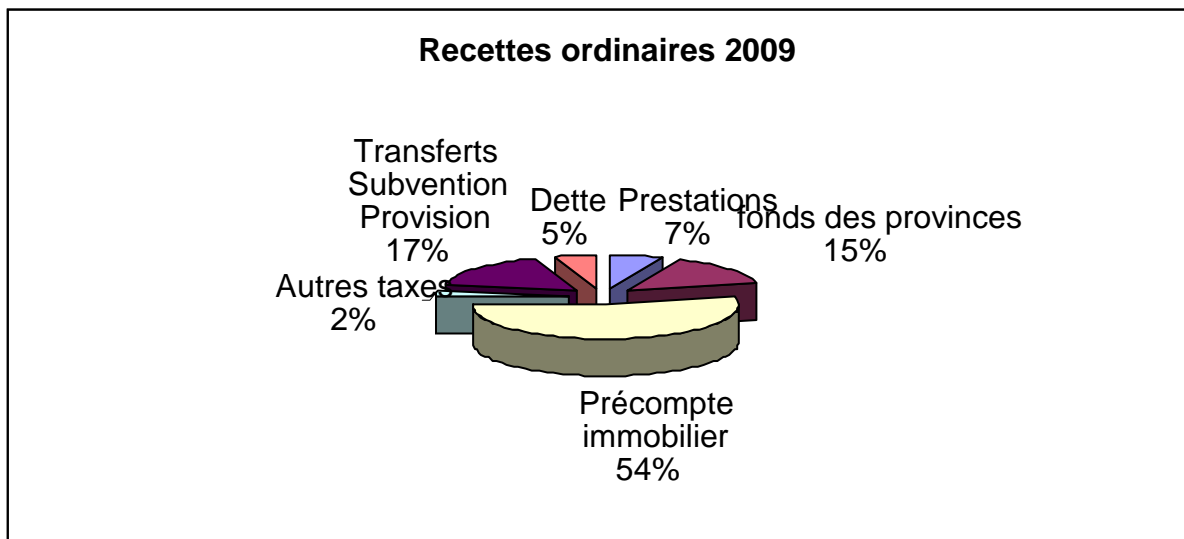
Le résultat des exercices antérieurs

Le **résultat ordinaire présumé au 31 décembre 2009 se chiffre à 3.939.391 €** et a permis d'ajuster le boni 2008, de réinscrire des crédits de recettes non constatées à raison de 4.316.252 €, dont 3.752.130 € de précompte immobilier selon le décompte 173 P, de 229.858 € de taxe sur les moteurs et de 268.324 € de taxe sur les secondes résidences. Les dépenses de dette diminuent dont les intérêts débiteurs pour 250.000 €.

Le résultat de l'exercice propre

Les Recettes

Les recettes ordinaires atteignent 83.825.123 € en 2010 pour 82.512.245 en 2009 si l'on isole le CUP. L'augmentation est principalement due aux recettes des impositions.



Les recettes de prestations représentent 7% des recettes ordinaires et sont quasiment **stables** par rapport à 2009, exercice au cours duquel le collège a voulu encore renforcer la clarté budgétaire. Les crédits inscrits sont budgétisés de manière réaliste.

Les ventes de bois réalisées en 2009 s'approchent du montant budgétisé à savoir 520.000 €. L'exercice 2010 préconise une diminution pour atteindre le montant de 450.000 €. Les honoraires D.S.T., également revus de manière objective en 2009, sont affectés d'une augmentation réaliste de 3%.

La rétrocession du CER passe à 500.000 euros et celle du centre de Gestion et de Valorisation agricole à 150.000 €.

Les recettes de transfert représentent 89 % des recettes ordinaires

Les **centimes additionnels** au précompte immobilier constituent notre principale recette ordinaire. Elle supporte les dépenses ordinaires à raison de plus de 56%. La balise inscrite dans la circulaire budgétaire préconise un index de 4,5 % par rapport à 2008.

Le **fonds des provinces** quant à lui est diminué de 1,68 % par rapport au dernier montant connu de 2009, soit une diminution de 204.000 € pour l'exercice 2010 et une perte de plus de 1 million d'euros sur le plan de gestion. Il est bon de rappeler qu'en 2009, la Région avait autorisé une indexation de 5,9%.

La **compensation Exonération investissements neufs** est ramenée à zéro soit une perte de 465.890 €. L'abandon de ces compensations par le gouvernement wallon pèsera lourdement sur les finances de notre Province. Plus de 2,5 millions d'euros cumulés à l'horizon 2014.

La **stabilité des taux d'imposition** est maintenue à son niveau de 2009 et les **montants des autres taxes sont stables**.

La **taxe sur les pylônes** est toujours **neutralisée** par une dépense équivalente sous forme de constitution de provision. Il s'agit d'une mesure de bonne gestion, afin d'éviter de dépenser des revenus sujets à contentieux.

Les recettes de dette représentent 4 % des recettes ordinaires.

Considérant le contexte général, et malgré un lent redressement économique, aucune prévision de **dividendes ordinaires du Holding Communal** n'est à prévoir pour la deuxième année consécutive alors que le montant perçu en 2008 était de **225.321 €**.

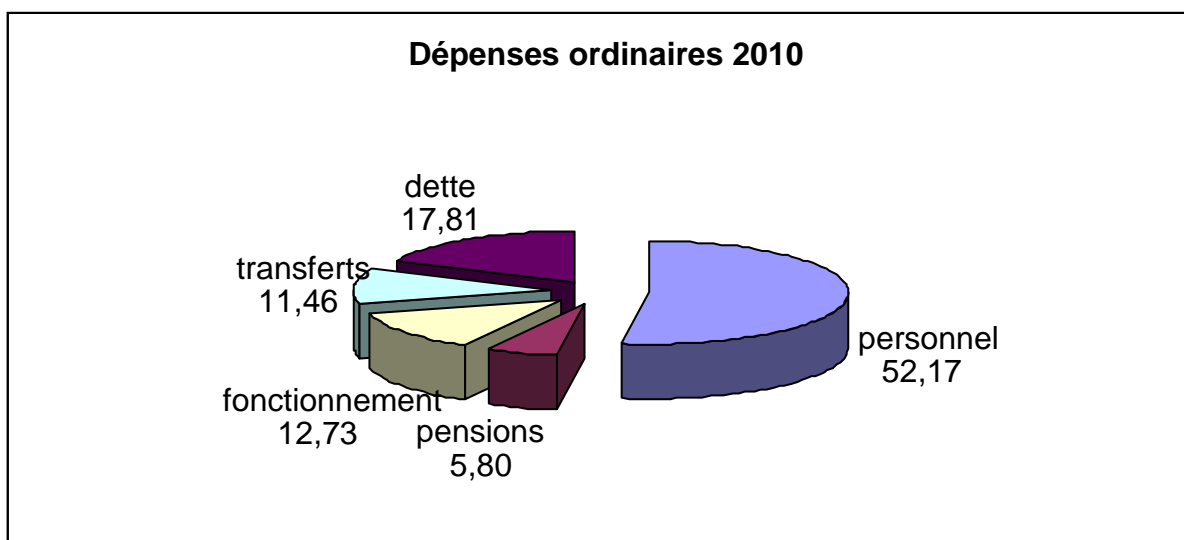
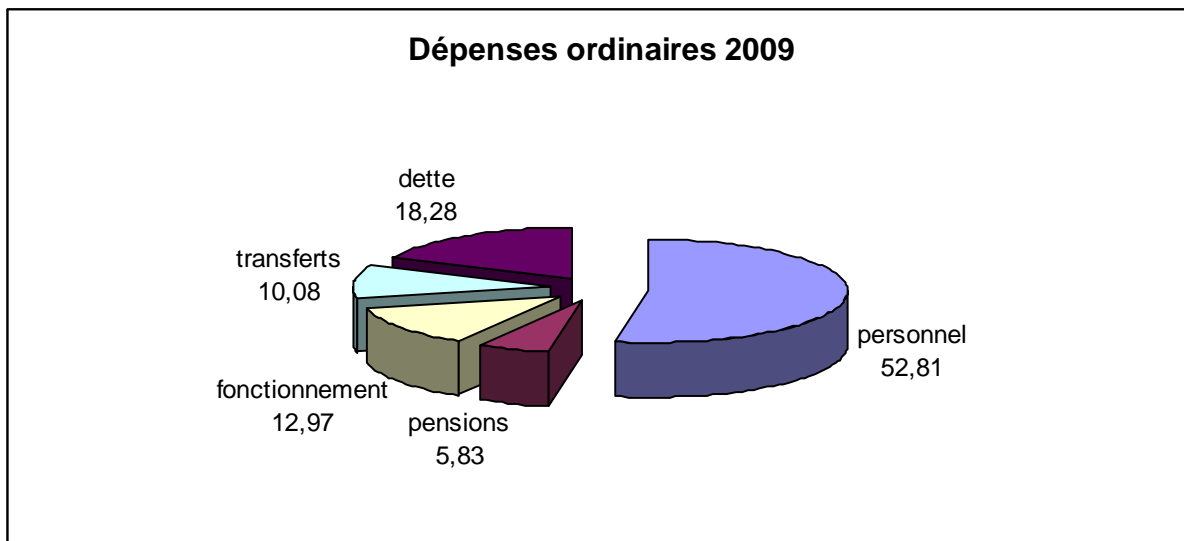
Une provision de 500.000 € pour couvrir les pertes de dividendes et le risque d'une hausse des taux d'intérêts a été constituée lors de la dernière MB de 2008. Une première utilisation équivalente aux dernières perceptions de dividendes a été budgétisée en 2009. Aucune utilisation de cette provision n'est budgétisée pour 2010, maintenant le solde disponible à hauteur de 274.679 €.

Par ailleurs, en ce qui concerne **l'opération d'augmentation de capital du Holding communal** à laquelle le conseil provincial a souscrit pour son premier tour, la circulaire et le CRAC, nous autorisent à inscrire dès la première année les dividendes part A et parts B escomptés, soit un montant total de **68.317 €**. (rappel : le montant souscrit par la province est de 421.478 €)

Les premiers bénéficiaires de la reconstitution de la trésorerie provinciale sont budgétés par **l'inscription d'un montant d'intérêt créditeur de 30.000 €**.

Les Dépenses

Les Dépenses atteignent 82.485.839 euros à l'exercice propre en 2010.



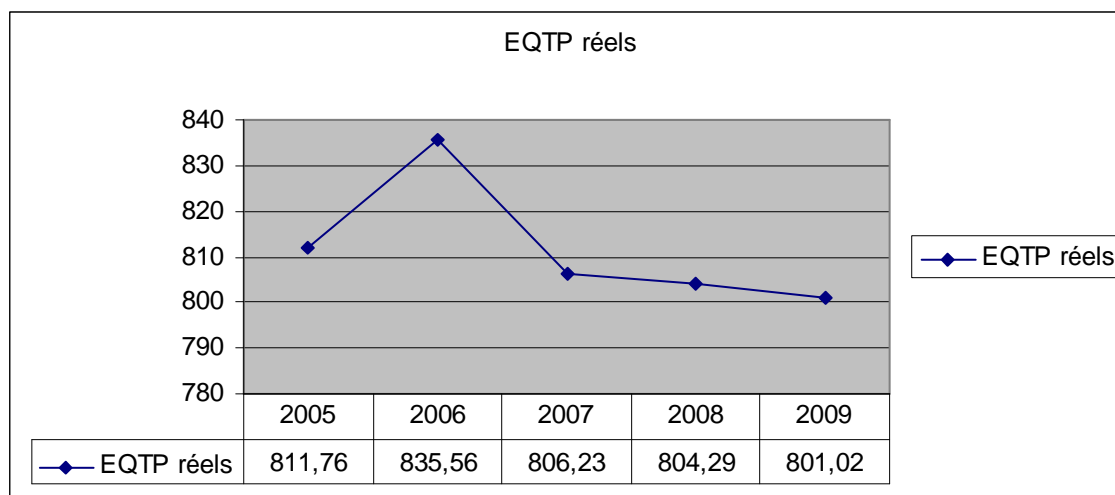
Les dépenses de personnel, pensions comprises, représentent 58 % des dépenses ordinaires. Cette part relative montait à 62,2 % en 2008.

Nous continuons à maîtriser la masse salariale en prolongeant l'effort de **diminution linéaire de 3% après indexation (1%) et prise en compte des augmentations annales et des évolutions de carrière (1%)**.

Pour rappel, voici les réductions linéaires consenties lors des exercices précédents :

- en 2008 : - 5% après indexation et évolutions (+3%)
- en 2009 : - 4 % après indexation (double) et évolutions (+5%)

Cette maîtrise positive des charges de personnel se traduit dans le tableau suivant indiquant que le **nombre d'équivalents temps plein descend de 835 à 801** entre 2006 et la situation projetée au 31 décembre 2009.



Il est important de noter que les EQTP réalisés prennent en considération le nouveau personnel engagé suivant les nécessités de services de même que le personnel engagé dans le cadre de programmes subventionnés (développement durable par exemple)

L'évolution de la cotisation au fond de pension et l'inscription d'une cotisation complémentaire feront l'objet d'un paragraphe spécifique vu l'enjeu financier important de ce point.

Les dépenses de fonctionnement représentent 13% des dépenses ordinaires.

Si on isole les constitutions de provision, l'évolution des dépenses de fonctionnement respecte la **balise de 2%**, hormis l'entretien ordinaire des routes provinciales dont les crédits augmentent de 130.000 euros par rapport au budget initial 2009.

Les crédits du fonds pour insuffisance de crédits budgétaire liés aux dépenses de fonctionnement sont réduits à 150.000 € au profit d'une plus grande **maîtrise budgétaire des articles budgétaires liés aux dépenses d'énergie**. Ces derniers ont fait leur apparition lors de l'exercice budgétaire 2009 toujours en cours, leur évaluation ne pourra être pertinente qu'après 2 voir 3 exercices budgétaires.

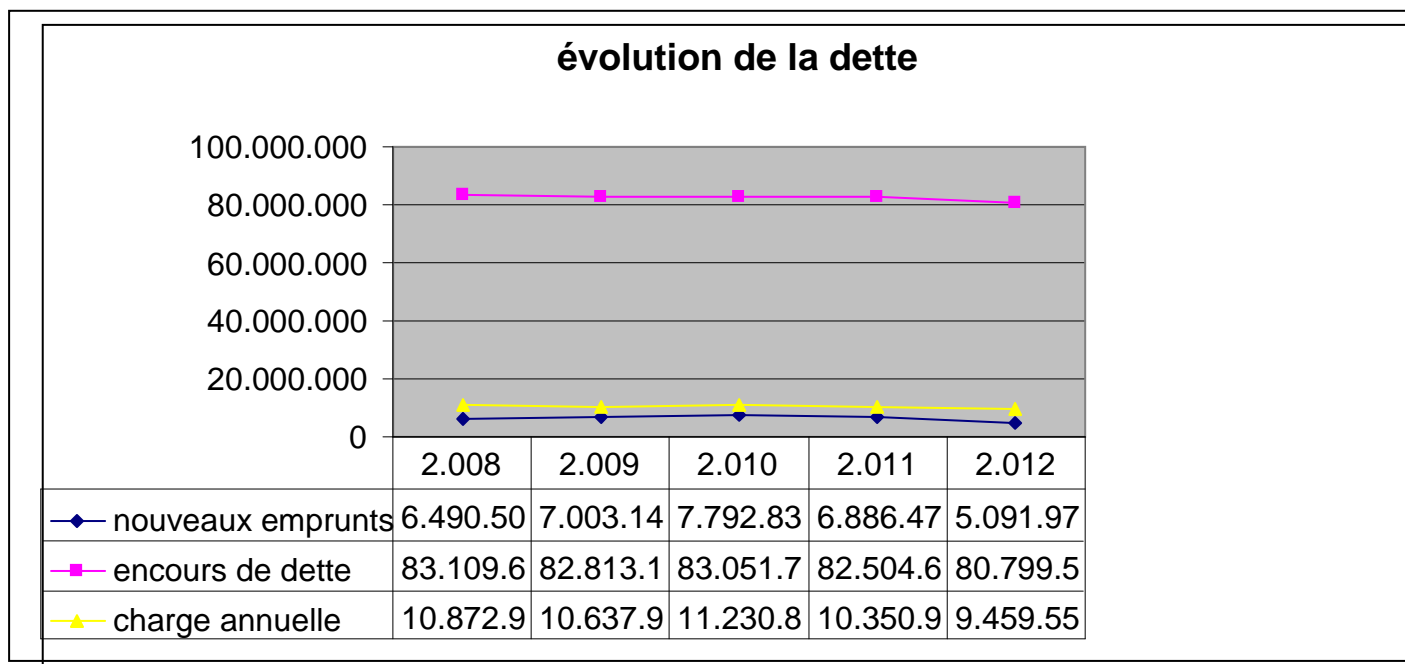
Les dépenses de transfert représentent 12 % des dépenses ordinaires

La principale variation provient de l'inscription en modification budgétaire numéro 3 sur 2009 et dans le projet de budget 2010 de la **cotisation en faveur de l'Aide Médicale Urgente** pour un montant de **1.587.809** par année.

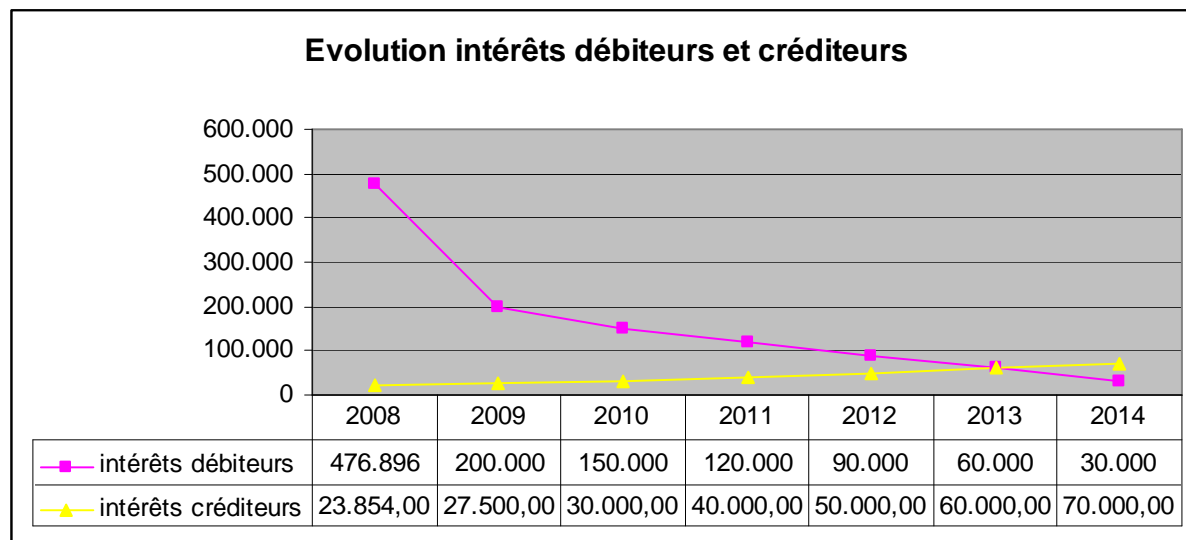
Un **index de 2% est calculé sur les subsides obligatoires**. Pour le surplus hormis 2 contrats de gestion (NGE 2000 et la FTLB), et de nouveaux crédits à utilité ponctuelle, **l'objectif de croissance zéro est atteint**.

Les dépenses de dette représentent 17% des dépenses ordinaires

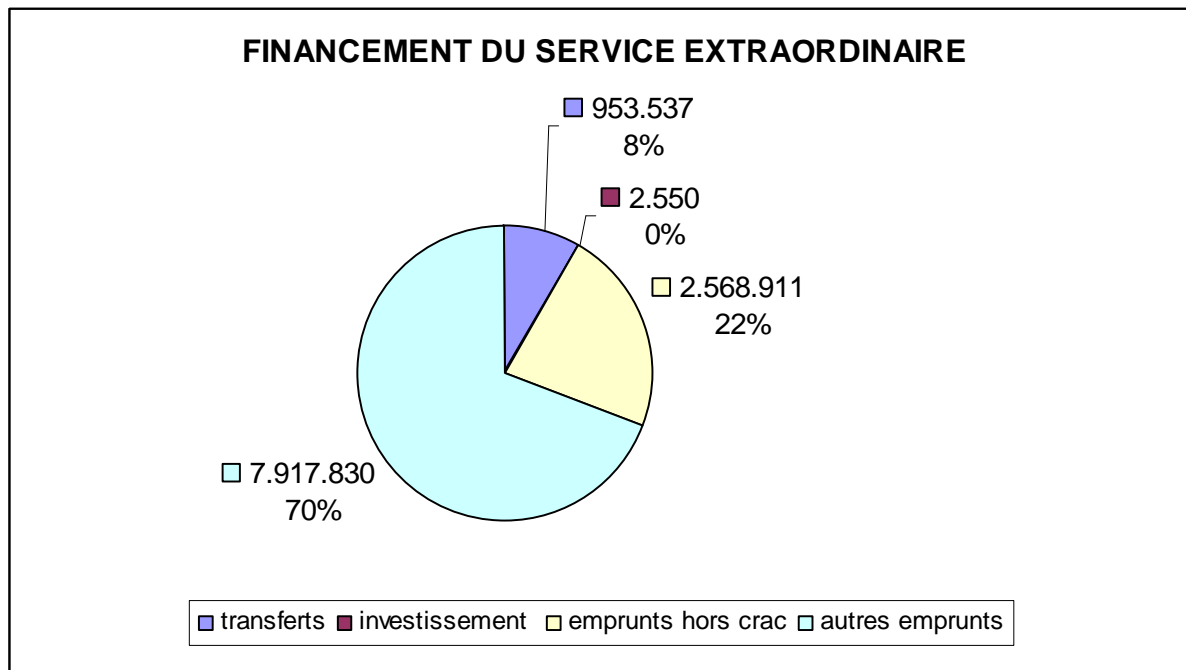
Les dépenses de dette poursuivent leur **courbe descendante**. Le respect du niveau d'investissement par emprunt provincial à un montant moyen de 7 millions d'euros par an permet de rembourser chaque année plus de capital que celui emprunté.



Les intérêts débiteurs diminuent graduellement. 200.000 euros au budget modifié 2009, 150.000 au budget initial 2010 et 30.000 euros en 2014. Dans le même laps de temps les intérêts créditeurs sont budgétisés graduellement

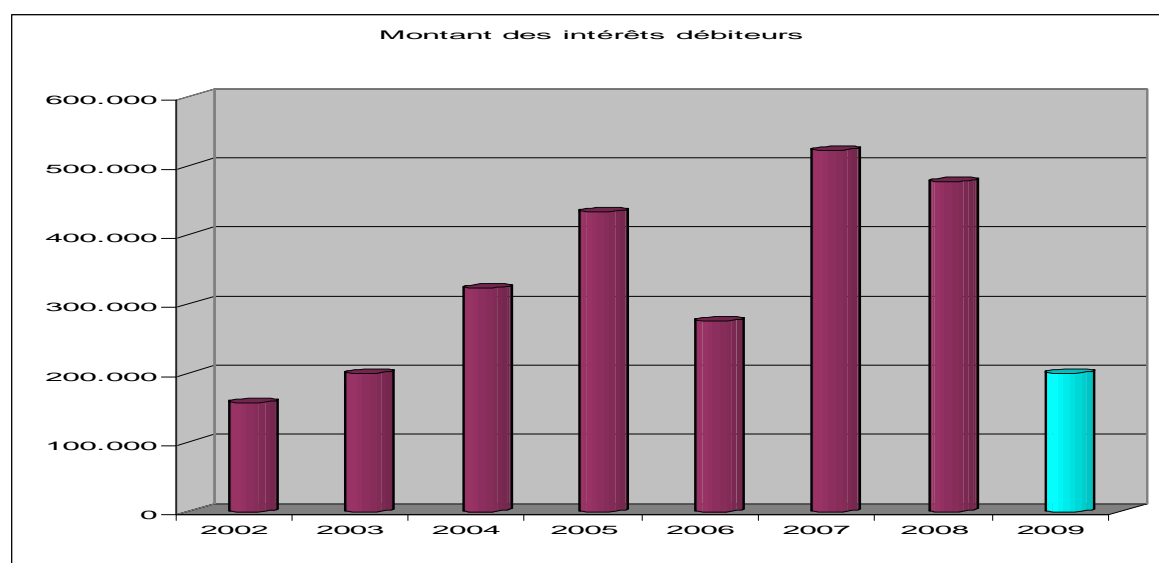
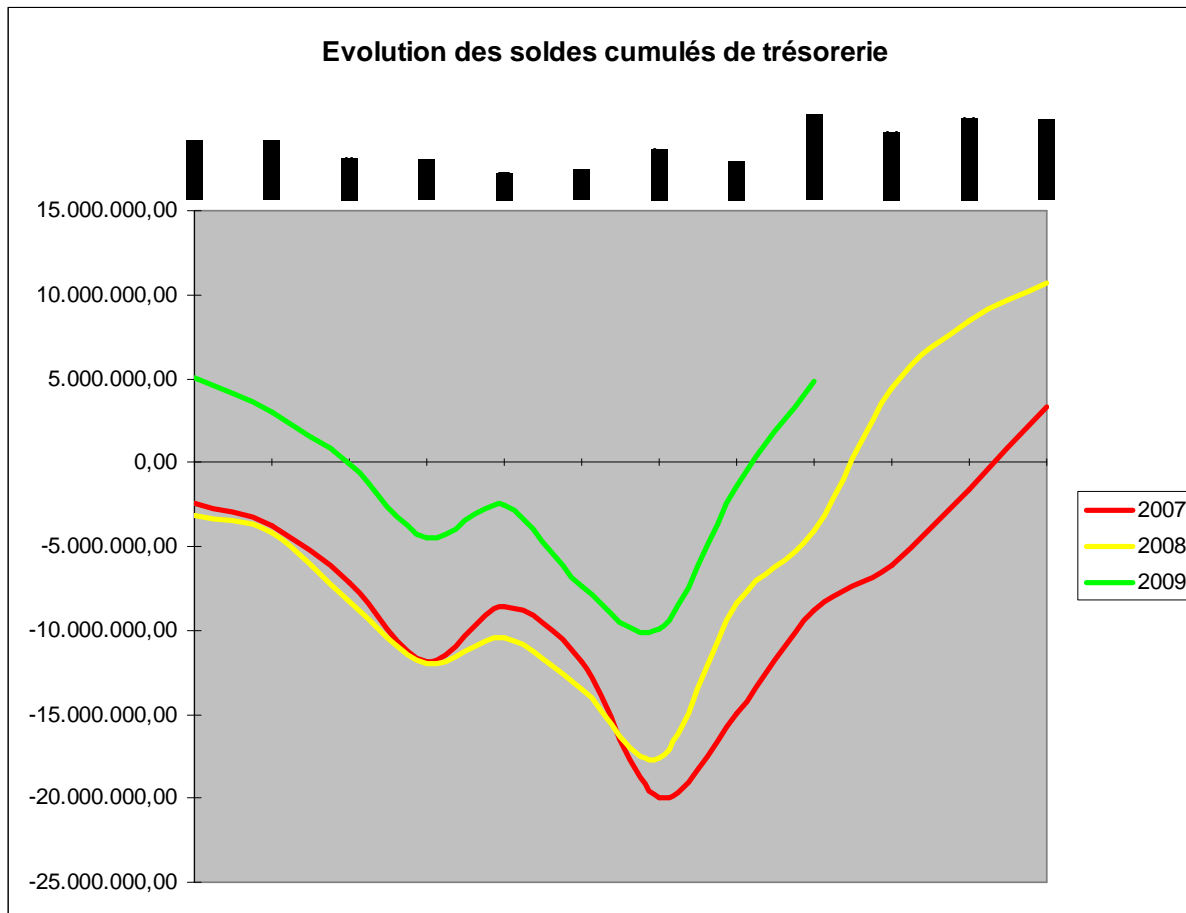


Au service extraordinaire le Collège soumet pour la première fois un plan de financement pour le restant de la mandature. En accord avec le CRAC, la capacité d'emprunts, calculée en part provinciale, est limitée à 28 millions €, soit une **moyenne de 7 millions € chaque année**. Par ailleurs, le CRAC nous autorise une capacité d'emprunts supplémentaires de 2.568.911 € pour 2010. Ce plan de financement constitue un exercice prospectif exigeant consenti par le Collège avec l'aide des services pour programmer l'ensemble des investissements.



La trésorerie

Grâce à l'alimentation annuelle d'un montant de **2.198.000 euros au fonds de roulement** pour reconstitution de la trésorerie, celle-ci s'améliore d'année en année. L'évolution des soldes cumulés décrite dans le graphique suivant indique que la période délicate de l'année en terme d'intérêts a tendance à se rétrécir.

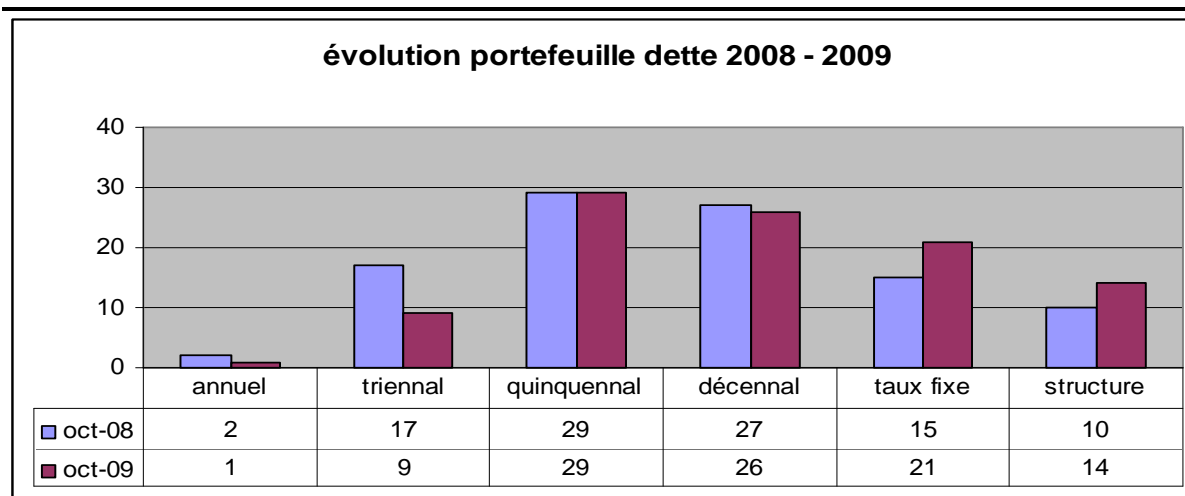
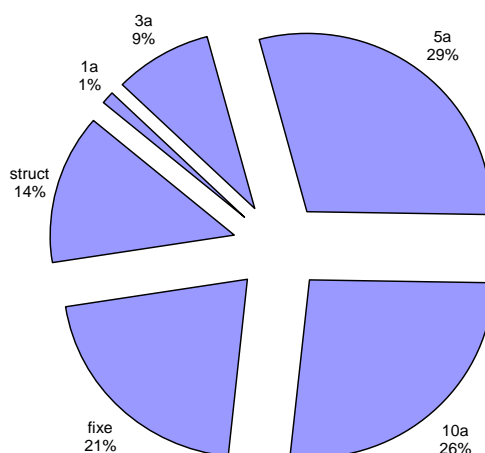


La gestion de la dette

Au 12 octobre 2009, la durée moyenne pondérée jusqu'à révision est de 4,9 années et la durée moyenne jusqu'à échéance de 11,79 années. **Le taux moyen pondéré est de 4,02 %, pour 4,36 l'année dernière à pareille époque et 4,19 pour février 2009.**

Le tableau suivant reprend la périodicité des emprunts Part Propre, Garantis, Subsidés et Part Tiers sont pris en considération (exclusion des Ouvertures de Crédit). Le 'camembert' reprend la structure de notre dette. Celle-ci est équilibrée : Seul 1% des prêts sont révisibles après un an. Par contre, 9 % le sont après 3 ans, 29 % après 5 ans, 26 % après 10 ans. La proportion de taux fixes est de 21 %. Nous avons par ailleurs eu recours à des taux structurés pour 14%

Périodicité de révision	Code abbréviation graphique	Nombre de prêts	Solde restant dû (09/10/2009)	Taux Moyen Pondéré sans dimension temps	Taux Moyen Pondéré avec dimension temps
annuel	1a	11	1.034.118,54	3,27%	3,32%
triennal	3a	184	8.699.065,43	3,99%	3,91%
quinquennal	5a	184	29.128.574,12	3,53%	3,53%
décennal	10a	2	26.060.590,92	3,84%	3,86%
taux fixe	fixe	330	20.852.361,72	3,98%	4,10%
structure de taux d'intérêts	struct	84	13.408.047,86	4,31%	4,30%
TOTAL		795	99.182.758,59	3,85%	4,02%



Le plan de gestion actualisé

L'obligation d'établir un plan de gestion et de l'actualiser pour chaque exercice résulte du contrat passé avec le Centre d'Aide aux Communes à l'occasion de la mise à disposition en 1998 de l'emprunt d'aide extraordinaire destiné à couvrir les déficits hospitaliers antérieurs.

Ce contrat couvre la durée de remboursement de l'emprunt obtenu, soit 20 ans.

Le projet de tableau a été soumis le mardi 13 octobre à l'analyse des conseillers provinciaux lors de la commission des finances.

Trois postes influencent pratiquement à eux seuls le plan dans sa durée. Il s'agit en recettes du précompte immobilier et du fonds des provinces, et en dépenses des charges du personnel.

En accord avec le CRAC, les balises adoptées en 2009 sont prolongées pour l'actualisation du plan.

Bien que certains éléments sont à ce jour incertains, notamment l'intervention provinciale en faveur de Vivalia, la charge des pensions, les services de secours et l'aide médicale urgente, on constate que l'équilibre budgétaire est conservé durant toute la durée du plan et affiche à **l'horizon 2014, un boni global de 667.672 €.**